

## MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 15 novembre 2016, à 19h30.

<b>Présents :</b>	Le maire	John Saywell
	La conseillère	Louise Gorman
	Les conseillers :	Sébastien Gros
		Claude Cadieux
		Daniel Gauthier
		Robert D'Auzac
		Michel Perreault
	Le secrétaire-trésorier	Jean-François Bertrand

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h32 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

#### 2016-11-296 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Louise Gorman et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

#### 2016-11-297 Résolution - Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité et dépôt de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu de prendre acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité et du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

#### 2016-11-298 Résolution - Acquisition de terrains appartenant à Hydro-Québec afin d'y implanter le Parc de la Rivière-Rouge

ATTENDU les conclusions de la consultation citoyenne réalisée en 2014 quant aux orientations de mise en valeur et de développement durable du corridor de la rivière Rouge;

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité de diversifier ses sources de financement afin de ne pas alourdir le fardeau fiscal de ses citoyens;

ATTENDU que le créneau récréotouristique a été identifié pour favoriser la revitalisation économique et sociale de la Municipalité;

ATTENDU l'opportunité offerte d'acquérir à un prix très avantageux, un vaste territoire situé dans un endroit privilégié afin d'y implanter un parc à caractère récréotouristique;

ATTENDU les discussions en cours avec un partenaire qui serait disposé à contribuer financièrement à l'acquisition des terrains concernés en vue d'assurer la pérennité et la conservation de ce territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu d'autoriser le directeur général à poursuivre les discussions en vue de l'acquisition des terrains appartenant à Hydro-Québec, lesquels étant désignés comme étant les lots P-21A, P-21B et P-22A, du rang 2 du Canton de Grenville, les lots P-19B, P-20B, P-21 et P-22, du rang 3, du Canton de Grenville, les lots P-19A, P-19B, P-20 et

P-21, du rang 4, du Canton de Grenville et les lots P-18A, P-19 et 28, du rang 5, du Canton de Grenville.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à poursuivre les discussions entamées avec Conservation Nature Canada en vue d'une entente de partenariat visant à favoriser l'acquisition desdits terrains et en protéger la pérennité et l'intégrité. Il demeure entendu qu'une éventuelle offre d'achat formelle et convention de partenariat, en vue de l'acquisition des terrains d'Hydro-Québec, devront être soumise pour approbation du conseil.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2016-11-299 Résolution - Négociation d'une entente de partenariat avec Conservation Nature Canada visant à favoriser l'acquisition des terrains appartenant à Hydro-Québec**

ATTENDU l'opportunité offerte d'acquérir à un prix très avantageux, un vaste territoire situé dans un endroit privilégié afin d'y implanter un parc à caractère récréotouristique;

ATTENDU les discussions en cours avec un partenaire disposé à contribuer financièrement à l'acquisition des terrains concernés en vue d'assurer la pérennité et la conservation de ce territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Louise Gorman et résolu d'autoriser le directeur général à poursuivre les discussions entamées avec Conservation Nature Canada en vue d'une entente de partenariat visant à favoriser l'acquisition desdits terrains et en protéger la pérennité et l'intégrité. Il demeure entendu qu'une éventuelle convention de partenariat en vue de l'acquisition et de la détention des terrains d'Hydro-Québec, devra être soumise à l'approbation du conseil.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2016-11-300 Résolution - Négociation d'une convention concernant la gestion du Parc de la Rivière-Rouge**

ATTENDU que la Municipalité désire acquérir des terrains d'Hydro-Québec afin d'y implanter un vaste secteur récréotouristique désigné comme étant le Parc de la Rivière-Rouge;

ATTENDU que la Municipalité désire confier à un tiers la gestion des activités qui seront implantées dans certaines sections du territoire du Parc de la Rivière-Rouge et d'offrir à ce dernier la possibilité d'y développer et d'y exploiter des infrastructures et des équipements additionnels;

ATTENDU la proposition soumise à la Municipalité par le groupe Village Vacances/Nouveau-Monde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu :

- d'abroger la résolution numéro 2016-08-240 relative à la conclusion d'une convention de gestion et d'exploitation, entre la Municipalité et la Société du Parc de la Rivière-Rouge;
- de mandater le directeur général à initier des discussions avec le groupe Village Vacances / Nouveau-Monde, en vue de la conclusion éventuelle d'une convention pour la gestion du Parc de la Rivière-Rouge, y incluant la possibilité d'y développer et d'y exploiter des infrastructures et des équipements additionnels et ce, en échange d'un loyer ou d'une redevance à être négociée entre les parties.

Il demeure entendu qu'une telle convention, une fois sa teneur convenue entre les parties, devra être soumise à l'approbation du conseil.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2016-11-301 Résolution - Autorisation à signer l'offre d'achat et l'acte de vente en vue de l'acquisition du lot 21A-1, rang 2 du Canton de Grenville**

ATTENDU l'intérêt manifesté par la Municipalité d'acquérir d'Hydro-Québec un terrain désigné comme étant le lot 21A-1, rang 2 du Canton de Grenville afin de préserver et de mettre en valeur le camping et la plage connus comme étant le Camping Place Rouge;

ATTENDU que la Municipalité et Hydro-Québec ont mutuellement convenu des conditions d'achat dudit terrain;

ATTENDU la teneur de la résolution numéro 2016-08-238, adoptée lors d'une séance extraordinaire tenue le 23 août 2016, approuvant les termes et conditions de l'offre d'achat convenue entre les parties;

ATTENDU la teneur de la résolution numéro 2016-10-278, adoptée lors d'une séance extraordinaire tenue le 2 novembre 2016, aux fins de retirer le règlement d'emprunt numéro RE-403-01-2016, lequel visait à financer l'acquisition dudit terrain;

ATTENDU les surplus dont dispose la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu :

- d'approuver l'acquisition du terrain désigné comme étant le lot 21A-1, rang 2, du Canton de Grenville, pour la somme convenue de 320 300 \$;
- d'utiliser pour cette acquisition et pour les frais de transaction y reliés, le surplus affectés au développement (SOCOM), et;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre d'achat ainsi que l'acte de vente à intervenir pour conclure cette transaction.

Adopté à la majorité  
Louise Gorman et Michel Perreault votent contre  
Le maire s'abstient de voter

**2016-11-302 Résolution - Autorisation à signer le bail à intervenir entre la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et l'actuel opérateur du Camping Place Rouge, la compagnie, 9050-5975 Québec Inc.**

ATTENDU que la Municipalité est en discussion avec Hydro-Québec afin de conclure l'acquisition d'un terrain sur lequel est exploité le Camping Place Rouge;

ATTENDU que dans le cadre de ses discussions, la Municipalité a convenu avec Hydro-Québec de négocier le renouvellement du bail avec l'actuel opérateur du Camping Place Rouge;

ATTENDU la teneur de la résolution numéro 2016-08-237, adoptée lors d'une séance extraordinaire tenue le 23 août, quant à l'approbation des termes et conditions du bail à intervenir entre la Municipalité et l'actuel opérateur du Camping Place Rouge, la compagnie, 9050-5975 Québec Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'autoriser, dès que sera confirmée l'acquisition du terrain désigné comme étant le lot 21A-1, rang 2 du Canton de Grenville, le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit bail avec l'actuel opérateur du Camping Place Rouge, la compagnie, 9050-5975 Québec Inc.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2016-11-303 Résolution - Participation financière de la MRC d'Argenteuil en vue de l'acquisition, par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, de terrains appartenant à Hydro-Québec, en vue de l'implantation d'un parc récréotouristique en bordure de la rivière Rouge**

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu, qu'afin de poursuivre son analyse des conditions proposées et de permettre d'en valider l'application, en regard des discussions en cours avec ses différents partenaires, de prendre acte de la proposition soumise par la MRC d'Argenteuil quant à une participation financière conditionnelle de 150 000 \$ de la MRC d'Argenteuil dans la démarche d'acquisition, par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, de terrains appartenant à Hydro-Québec, situés sur la rive EST la rivière Rouge.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**CERTIFICAT DE CRÉDITS**

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2016-11-304 Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le maire John Saywell et résolu que la présente séance soit levée à 21h05.

Adopté à l'unanimité

---

John Saywell  
Maire

---

Jean-François Bertrand  
Directeur général et secrétaire-trésorier